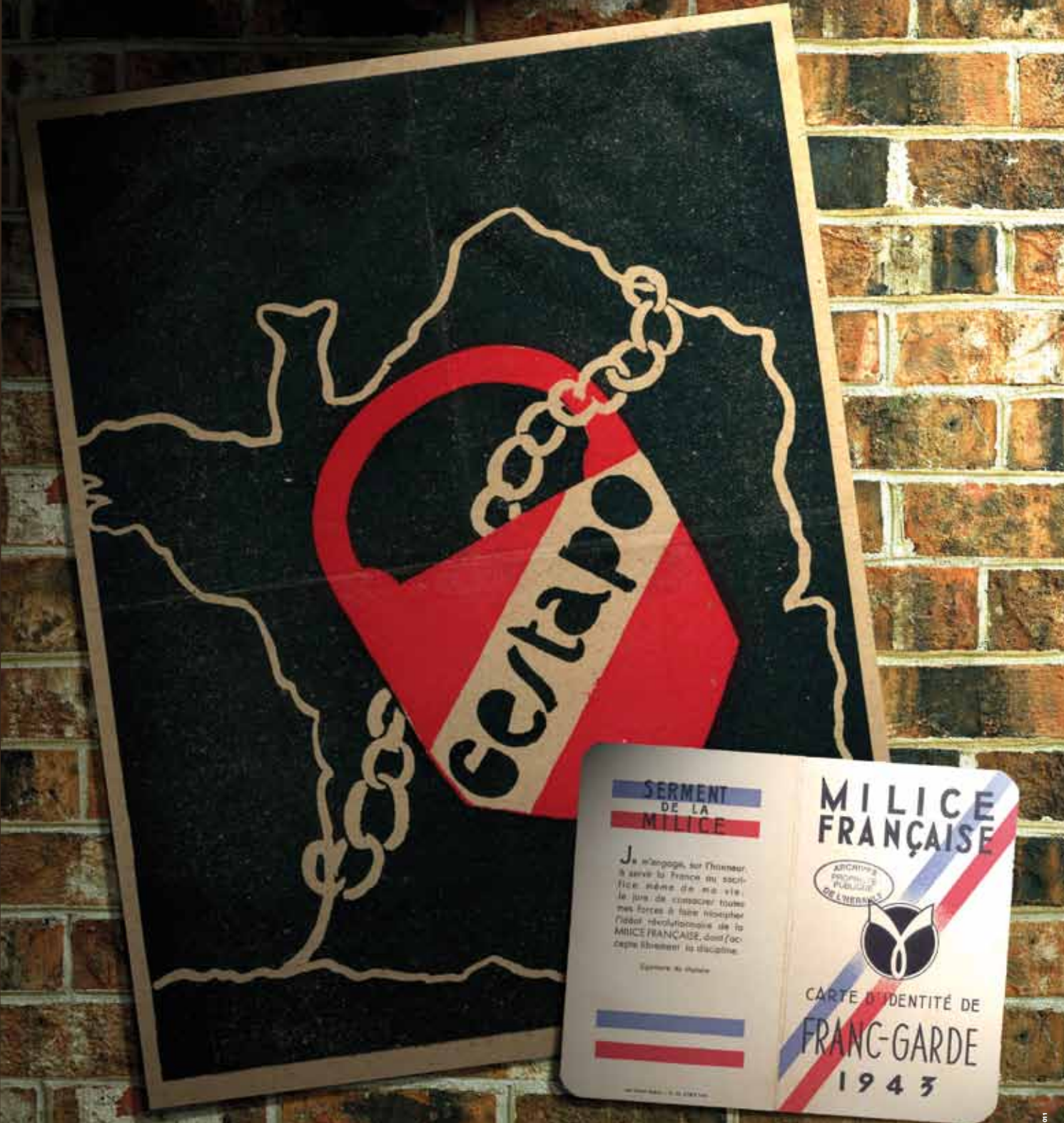


# CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION 2010-2011



## Thème général du concours 2010-2011

«La répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy»

Organisé par le ministère de l'Éducation nationale, l'Inspection académique de l'Hérault, le Comité d'organisation du concours national de la Résistance et de la Déportation et le Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez

Ouvert à toutes les classes des lycées d'enseignement général et technologique, des lycées professionnels et aux classes de 3<sup>e</sup> des collèges

De nombreux prix récompenseront les candidats (livres, voyage)



# **CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION 2010-2011**

## **La répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy**

Ressources documentaires et bibliographiques proposées par le Service éducatif  
du Centre régional de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez et les  
Archives départementales de l'Hérault



## **AVANT-PROPOS**

Le grand Reich d'Adolf Hitler devait durer mille ans. On sait ce qu'il en est advenu. Le 10 juillet 1940, le maréchal Pétain, investi des pleins pouvoirs par les parlementaires de la Troisième République, sauf 80 qui ont voté contre, fonde l'Etat Français, premier acte de ce pouvoir, porteur d'une idéologie absolutiste qui ne laisse aucun doute sur la volonté de collaboration avec l'Allemagne nazie.

Dès lors, des Français de toutes origines, de toutes confessions, de tous horizons politiques, refusant la défaite, s'opposent à l'occupation du territoire, devenant par là les ennemis de l'occupant et du régime de Vichy.

Nombreux seront ceux qui se lèveront et poursuivront leur Résistance jusque dans les prisons, les camps de concentration hitlériens, et devant les pelotons d'exécution.

La répression, c'est l'acte de réprimer la révolte par la force et la violence sous toutes ses formes et aussi utiliser des otages innocents pour peser sur les sentiments d'hostilité de la population. Face à cet absolutisme, les passions démocratiques et l'honneur national bafoué ont fini par triompher.

C'est grâce au sacrifice de ces femmes et ces hommes que vous devez d'avoir retrouvé la liberté et l'honneur. Faites en sorte que, dirigés et encouragés par vos professeurs, le travail que vous allez effectuer témoigne de votre reconnaissance envers tous ces disparus dans la tourmente de l'histoire car bien souvent anonymement ils sont **MORTS POUR LA FRANCE** et pour que vivent les valeurs de la démocratie.

Le Vice-Président du Comité d'organisation  
du concours national de la Résistance et de la Déportation

Jean-Pierre HUGON



## **Le thème du concours de la Résistance et de la Déportation 2009-2010 est :**

« La répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy ».

BO n°20 du 20 mai 2011.

Cette année le concours revêt une importance particulière car c'est le 50e anniversaire de sa création. En effet, le concours est officialisé en 1961 par Lucien Paye.

Le service éducatif du Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez et les Archives départementales vous présentent leurs ressources, que vous pourrez consulter sur place et sur rendez-vous.

### **Pistes de réflexion sur le sujet**

Ce sujet doit se comprendre comme une réaction de l'occupant et des autorités de Vichy face aux actions engagées par les résistants depuis la défaite et l'armistice de mai et juin 1940.

La répression se définit à la fois comme étant le fait d'arrêter par la violence un individu ou un groupe mais aussi comme étant la punition, le châtement qui s'ensuit.

Le thème prend donc en compte les divers actes de représailles liés aux actions des résistants : emprisonnements, exécutions d'otages, procès, déportation...

Le rôle joué par l'Etat Français et particulièrement par la Milice doit être montré : actions contre le maquis, exécutions sommaires, etc., A ce titre, prendre en compte les nombreuses stèles et plaques commémoratives peut être un élément important dans la mise en œuvre de la production. Il est à préciser que le sujet de cette année n'entraîne pas à parler directement des persécutions raciales engagées à l'encontre des Juifs et des Tziganes.

Les enjeux civiques de ce thème apparaissent clairement en faisant référence aux valeurs de la Résistance et en menant avec les élèves une réflexion sur l'Etat de droit. Les notions de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, présentes dans les procès de l'après-guerre, et toujours d'actualité, permettent de montrer combien les combats de la Résistance ne sont pas des combats du passé.

Le concours de la Résistance permet d'initier les élèves à un travail de recherche en autonomie, en privilégiant les démarches personnelles, la recherche de documents, en vue d'une approche historique du sujet. Ce projet doit aussi permettre de favoriser les rencontres avec des témoins.

## **Conseils pour la réalisation des devoirs individuels et collectifs**

L'épreuve individuelle portant sur le sujet académique est réalisée en classe sous surveillance.

Durée : 3h 00 pour les lycées, 2h 00 pour les collèges.

Pour les travaux collectifs, les candidats peuvent avoir recours à différents supports : dossier, cassette vidéo, cassette audio, cédérom...

Les travaux ne doivent pas dépasser le format A3.

La durée des enregistrements vidéo et audio ne doit pas dépasser 50 minutes.

Il est nécessaire d'effectuer une présélection des copies et travaux collectifs au niveau de l'établissement.

L'épreuve du concours est fixée au mardi 22 Mars 2011. Les copies et travaux collectifs sélectionnés sont à adresser à l'Inspection académique le mardi 29 mars 2011.

L'anonymat du devoir et des dossiers est indispensable.

La remise des prix aux lauréats départementaux se tiendra début mai 2010.

### **Ressources disponibles aux Archives départementales de l'Hérault et au Centre Régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation**

L'ensemble de la bibliographie et des sources est consultable en salle de lecture des Archives départementales du mardi au vendredi de 9 à 18 h et le lundi de 9h à 18 h (le lundi, uniquement pour les documents réservés avant le vendredi midi précédent) ; également sur rendez-vous pour les groupes d'élèves.

#### **I. Témoignages<sup>1</sup>**

1. Témoignages filmés (collectés par les Archives départementales de l'Hérault)<sup>2</sup>

**Alice Alberne, 2027 W 70**

*Résistante, arrêtée en avril 1944, interrogée et torturée par la Milice à la Villa des Rosiers à Montpellier (15 minutes)*

**Yolande Bacquet-Theule, 2027 W 82 –83**

*Résistante, se souvient des dénonciations et de l'arrestation de son père (15 minutes)*

1 Pour les séances de visionnage, des descriptions plus détaillées des témoignages (contenu, minutage des séquences) sont à la disposition des enseignants, en salle de lecture des Archives. Se renseigner à la banque d'accueil.

2 Christophe Cordier, enquêteur.

**Jean-Jacques Bastian, 2027 W 81**

*Résistant ; description détaillée et précise de son arrestation et des tortures tant physiques que psychologiques subies entre juillet et octobre 1941 (20 minutes)*

**Edouard Baur, 2029 W 09**

*Résistant, arrêté par la brigade spéciale de la police le 27 mars 1943 et emprisonné à la prison de la Santé (10 minutes). Après son évasion, de retour dans la Résistance, il est arrêté par la Gestapo en 1944 lors d'une mission à Esvres (4 minutes)*

**Moïse Benamou, 2027 W 03**

*Prisonnier de guerre à la suite à la reddition de son régiment, il est arrêté par la Gestapo en 1941 après une tentative d'évasion du camp de Moosburg (1 minute)*

**Général Véran Cambon de la Valette, 2027 W 44**

*Résistant, arrêté le 19 juillet 1944 par les Allemands et interrogé par un soldat SS (3 minutes) ; interrogé par la Milice suite à son transfert à Clermont-Ferrand avant d'être incarcéré à la caserne du 92<sup>e</sup> Régiment d'infanterie. Il décrit les conditions de détention extrêmes, les prisonniers en surnombre, la nourriture avariée et les tortures infligées par la Gestapo (5 minutes)*

**Georges Ciercoles, 2027 W 54**

*Interrogatoire musclé de la Gestapo suite à sa tentative d'évasion d'un camp de STO en novembre 1942 (4 minutes)*

**Paul Dinnat, 2027 W 12**

*Résistant, maquisard, il est capturé par des chasseurs alpins italiens, le 15 avril 1943 (10 minutes)*

**Lucien Festor, 2027 W 60**

*Résistant, agent de renseignement : récit de sa première arrestation le 8 juin 1944 et de l'interrogatoire mené par la Gestapo (24 minutes)*

**Lucien Festor, 2027 W 61**

*Récit de sa seconde arrestation le 19 juin 1944 (5 minutes)*

**Bernard Gros, 2027 W 48 et 2027 W 49**

*Résistant et témoin d'arrestations abusives (1 minute) Lycéen, arrêté par la Gestapo le 25 février 1944 et transféré à la prison de la Pierre-levée. Description du déroulement des interrogatoires subis (20 minutes)*

**Albert Uziel, 2027 W 62**

*Résistant, arrêté à Montpellier le 17 décembre 1943 : interrogé sans violence, incarcéré à la prison de Montpellier et transféré à la Centrale d'Eysses juste avant que la Gestapo ne vienne le chercher (20 minutes)*

**Armand Vacher, 2027 W 64**

*Résistant, arrêté à Paris par la Gestapo le 26 octobre 1943 : subit des interrogatoires musclés avant d'être emprisonné à Fresnes (20 minutes)*

2. Témoignages collectés par le Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez (copies numériques réalisées et diffusées par les Archives départementales de l'Hérault)

**Vincent Badie, 8 AV 12**

*Résistant, arrêté par la Gestapo le 25 novembre 1943 et interrogé sans subir de tortures (15 minutes)*

**Maurice Roche (témoignage indirect), 8 AV 13**

*Résistant, arrêté à Montpellier le 2 avril 1943 : déroulement des interrogatoires chez le juge d'instruction à la maison d'arrêt de Montpellier (15 minutes)*

3. Témoignage filmé (collecté par la cellule audiovisuelle du Conseil général)

**André Dau, Avoir 20 ans en 1940, mémoire d'André Dau, réalisation de Luc Bazin et de l'unité audiovisuelle du pôle Animation, Jeunesse, Sport, Culture, Archives et Tourisme du Conseil général de l'Hérault, DVD-vidéo PAL 169).**

*Jeune appelé sous les drapeaux, démobilisé, s'engage dans la Résistance ; évoque la prison de la 32<sup>e</sup> à Montpellier, sa déportation dans le « convoi des tatoués » vers Auschwitz-Birkenau jusqu'à sa libération en avril 1945 (33 minutes)*

## II. Ouvrages

**NB : Les cotes précédées de la mention CRHRD sont conservées au Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez, les autres cotes sont celles des Archives départementales.**

**L'amicale des anciens d'Eysses, Eysses contre Vichy 1940-....., Paris, Editions Tirésias Michel Reynaud (CRHRD R ANO1 GENER)**

**Archives départementales de Lozère, Le camp d'internement de Rieucros 1932-1942, Mende, Conseil Général de Lozère, 2008 (CRHRD R ANO 15 (R3))**



**Michel Aubouin, Arnaud Teyssier, Jean Tulard, dir.,** *Histoire et dictionnaire de la police : du Moyen-âge à nos jours*, Paris, Robert Laffont, 2005 (BIB 1389)

**Jean-Pierre Azéma, François Bédarida, dir.,** *Le régime de Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992 (SA 1366)

**Jean-Pierre Azéma, François Bédarida, dir.,** *La France des années noires (2 tomes)*, Paris, Ed. du Seuil, 1993 (BIB 1606-BIB 1607)

**Vincent Badie,** *Vive la République ! Entretiens avec Jean Sagnes*, Toulouse, Privat, 1987 (CRC 570 ; BIB 2676 ; BIB 2718 ; BIB 3134)

**Marc-Olivier Baruch,** *Le régime de Vichy*, Paris, La Découverte, 1996 (ARC 1452)

**Georges-Marc Benamou,** *C'était un temps déraisonnable, les premiers résistants racontent*, Paris, Editions Robert Laffont, 1999 (CRHRD R. BEN)

**Jean-Marc Berlière, Laurent Chabrun,** *Les policiers français sous l'Occupation d'après les archives inédites de l'épuration*, Paris, Perrin, 2001 (BIB 267)

**François Berriot,** *La France Libre, la Résistance et la Déportation (Hérault, Zone Sud). Témoignages*, CRHRD, Paris, L'Harmattan, 2010 (CRHRD R BER)

**Marc Bloch,** *L'étrange défaite. Témoignage écrit en 1940*, Paris, Gallimard, 1990 (BIB 1580)

**Marc Bloch,** *L'Histoire, la guerre, la Résistance*, Paris, Gallimard, 2006 (BIB 1564)

**Georges Carrot,** *Le maintien de l'ordre en France. Tome 2 : 1830-1968*, Toulouse, Presses de l'IEP de Toulouse, 1984 (ARC 382-2)

**Gilbert de Chambrun,** *Journal d'un militaire d'occasion*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 2000 (CRHRD R. CHA)

**Jean-Paul Cointet,** *La Légion française des combattants : la tentation du fascisme*, Paris, Albin Michel, 1995 (BIB 1689)

**Michèle Cointet, Jean-Paul Cointet, dir.,** *Dictionnaire historique de la France sous l'Occupation*, Paris, Tallandier, 2000 (BIB 112)

**Collectif,** *La France de Vichy : autour de Robert O. Paxton*, Bruxelles, Ed. Complexe, 2004 (BIB 1222)

**André Dau,** *Avoir 20 ans en 1940, mémoire dactylographié*, 13 p, ADH, 1 J 1472.

**André Dau,** *Les chemins de la Mémoire. 18 juin 1940-26 août 1944. Le tribut de l'Hérault pour sa libération*, Montpellier, Centre historique de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-lez et Conseil général de l'Hérault, 2010, (CRHRD R DAU)

**Jacques Delarue,** *Histoire de la Gestapo. La force totale des nazis*, Paris, Fayard, 1962 (CRHRD : H DEL)

**Laurent Douzou,** *La Résistance française : une histoire périlleuse. L'histoire en débat*, Paris, Editions du Seuil, 2005 (CRHRD R DOU)

**Gabrielle Ferrières,** *Jean Cavaillès, un philosophe dans la guerre, 1903-1944*, Paris, Editions du Seuil 1982, (CRHRD R CAV FER)

**André Fontaine,** *Le camp d'étrangers des Milles (1939-1943)*, Aix-en-Provence, Edisud 1989 (CRHRD R FON)

**Louis Gazagnaire,** *Dans la nuit des prisons*, Paris, Editions Sociales, 1973 (CRHRD R GAZ)

**Vincent Giraudier,** *Procédures et juridictions d'exceptions du régime de Vichy*, Paris, Tallandier, 2009, (BIB non coté)

**Pierre Golliet, Julien Helfgott, Louis Jourdan, Glières, Haute-Savoie,** *première bataille de la résistance (31 janvier -26 mars 1944)*, Paris, association des rescapés de Glières, 1988 (CRHRD R ANO Gener 13)

**Fernand Grenier,** *Ceux de Châteaubriant, texte d'Aragon (1942). Préface de Jean Marcenac*, Paris, Editions sociales, 1971 (CRHRD R GRE)

**Michaël Iancu,** *Vichy et les Juifs : l'exemple de l'Hérault*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2007 (BIB 2121)

**Corinne Jaladieu,** *La prison politique sous Vichy, l'exemple des centrales d'Eysses et de Rennes*, Paris, L'Harmattan, 2007 (BIB non coté)

**Laurent Joly**, *Vichy dans la « solution finale »*. Histoire du Commissariat général aux questions juives (1941-1944), Paris, Grasset, 2006 (BIB 1562)

**Guy Krivopissko**, *La vie à en mourir. Lettres de fusillés 1941-1944*, Paris, Tallandier 2003 (CRHRD R KRI)

**Joseph Lanet**, *Mémoires de Résistance. La création et l'organisation de l'Armée secrète à Béziers, Saint-Pons, Bédarieux et Narbonne*, Sampzon, Editions Delatour / Conseil général de l'Hérault, 2010 (BIB 3123)

**Jean-Luc Leleu, Françoise Passera, Jean Quellien, Michel Daeffler**, *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Paris, Fayard-Ministère de la Défense, 2010 (BIB 3389)

**Françoise Nicoladze**, *Passant, souviens-toi ! Montpellier : lieux de mémoire, 1940-1945*, AFMD Hérault, préface de Georges Charpak, Montpellier, les Presses du Languedoc, 1999 (BIB 2589 et CRC 1293)

**Robert O. Paxton**, *La France de Vichy (1940-1944)*, Paris, Editions du Seuil, 1997 (SA 1367 + A)

**Denis Peschanski**, *Vichy (1940-1944). Contrôle et exclusion*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1997 (BIB non coté).

**Alain Pinel**, *Une police de Vichy : les groupes mobiles de réserve (1941-1944)*, Paris, L'Harmattan, 2004 (BIB 1221)

**Jean Quellien, Jacques Vico**, *Massacres nazis en Normandie, les fusillés de la prison de Caen*, Editions Charles Corlet, 1994 (CRHRD R VIC QUE)

**Jean Sagnes (avec la collaboration de Jules Maurin)**, *L'Hérault dans la guerre, Le Coteau*, Ed. Horvath, 1986 (CRC 528)

**Jean Sagnes, Jean Marielle**, *Le vote des 80 : le 10 juillet 1940 à Vichy, Perpignan*, Editions Talaia, 2010 (BIB 3375)

**Gilles Vergnon**, *Le Vercors, Histoire et Mémoire d'un maquis*, Paris, Editions Ouvrières, 2002 (CRHRD R VER)

# Table des documents d'archives

## I – Des pleins pouvoirs aux accords de Montoire : les prémices de l'Etat autoritaire

L'année 1940 constitue un tournant majeur. La déroute militaire s'accompagne d'un bouleversement politique et idéologique porté par un gouvernement rejetant les principes républicains et optant pour la Collaboration avec l'Allemagne nazie. En quelques mois, un Etat autoritaire s'enracine.

### L'installation du nouveau pouvoir

#### Documents 1 et 2

#### **La « Révolution nationale » contre la démocratie - ADH, 1000 W 410 ; Portrait de Philippe Pétain, chef de l'Etat français ADH, 59 W 108**

Le 10 juillet 1940 marque en France la fin de la Troisième République et la mise en place du gouvernement de Vichy. Le maréchal Pétain est la cheville ouvrière des grandes décisions du régime. Il impulse une nouvelle politique (la « Révolution nationale »). Elle repose sur les trois piliers Travail, Famille, Patrie qui remplacent la devise républicaine Liberté, Egalité, Fraternité. On voit émerger un pouvoir autoritaire marqué par une volonté très forte d'encadrement de la société et l'extinction de toute vie démocratique. Le nouvel homme fort légitime la Collaboration en utilisant son aura et le capital de confiance né du mythe du « sauveur de Verdun » qu'il peaufina lui-même durant l'entre-deux-guerres. Après novembre 1942, ses pouvoirs sont affaiblis au profit de Pierre Laval. Néanmoins, il continue comme chef d'Etat à incarner la souveraineté de la France pendant toute la durée de la guerre. Pétain a pris à Vichy l'initiative d'une politique qui a permis à l'Allemagne d'exploiter, de pourchasser, de réprimer tous les opposants au régime nazi.

### Les premières victimes de la répression : l'exemple du parlementaire Vincent Badie

#### Document 3

#### **Notice individuelle de renseignement sur Vincent Badie – ADH, 1000 W 214**

Vincent Badie est né en 1902 à Béziers. Il devient avocat au barreau de Montpellier en 1923. Sur le plan politique, il milite au sein du parti radical-socialiste. En 1931, il conquiert son premier mandat électif en devenant conseiller général du troisième canton de Montpellier. Cinq ans plus tard, ce jeune avocat devient député, puis maire de Paulhan en 1937.

A Vichy, le 9 juillet 1940, il prend l'initiative de la motion dite des « 27 » qui refuse la modification constitutionnelle que prépare Pierre Laval en faveur du maréchal Pétain. Le lendemain, il vote contre l'attribution des pleins pouvoirs. C'est donc un des 80 parlementaires qui a osé dire « non » au «

héros de Verdun ». Les députés héraultais Paul Boulet et Jules Moch feront également ce premier acte de résistance. Très surveillé par la police du régime de Vichy, Vincent Badie n'hésite pas à plaider pour les résistants. Membre du mouvement Combat, il est arrêté par la Gestapo puis déporté à Dachau (de juin 1944 à avril 1945). Après la Libération, Vincent Badie retrouve ses mandats politiques et devient ministre des anciens combattants durant la Quatrième République.

### Les communistes et les Juifs

#### Document 4

#### **Tract de propagande de Vichy ADH, 1000 W 237**

Afin de toucher toutes les couches de la société, la propagande devient un instrument de gouvernement indispensable. Le régime de Vichy diffuse des bandes dessinées véhiculant l'idéologie de la Révolution nationale.

Dans ces quelques vignettes, on perçoit d'abord une critique acerbe du communisme. Il est considéré comme « le fléau du monde ». Un quart de siècle après la Révolution de 1917, les services de l'information du gouvernement estiment qu'il s'agit d'une « doctrine de la haine issue de cerveaux juifs ». Karl Marx, le principal théoricien du communisme, est représenté sur la deuxième image. Sur la troisième, nous voyons Lénine l'un des principaux dirigeants de l'URSS. Les militants favorables à l'idéologie marxiste l'auraient insufflée aux soldats français engagés durant la Grande Guerre. Les mutineries de 1917 résulteraient de cette influence sournoise... Les responsables de l'Etat français montrent que leur vision du monde implique le rejet du communisme et des Juifs, associés dans ce qui peut apparaître comme un véritable complot mondial.

### II- De la persuasion à la contrainte : l'Etat policier (1941-1942)

Durant ces deux années, la politique du régime de Vichy ne cesse de se durcir. La législation oblige à la prestation de serment pour les hauts fonctionnaires (janvier 1941), élargie quelques mois plus tard à tous les serviteurs de l'Etat. La création du Commissariat général aux questions juives, l'instauration de tribunaux spéciaux, la multiplication des rafles avec le concours de la police française sont quelques-uns des signes objectifs de cette nouvelle phase. Elle est appuyée par des relais politiques qui souhaitent l'ancrer par tous les moyens au cœur de la société. L'arrivée des nazis en novembre 1942 en Languedoc permet aussi à la répression de s'accroître de manière considérable.

### La population mobilisée

#### Document 5

#### **Affiche engageant la population à se mobiliser contre les actes de sabotage - ADH, 18 W 17**

Par voie d'affichage, le préfet de la Lozère lance un « appel à la population » afin qu'elle aide les pouvoirs publics à trouver les auteurs des gestes « criminels » que sont les

sabotages. Ils permettront ainsi à la police de réprimer avec efficacité tous les « coupables ». Les actes perpétrés par la Résistance sont clairement visés. Les autorités rencontrant des difficultés pour traquer les opposants au régime de Vichy en appellent donc à la délation.

### **Contrôle, modelage des esprits et persécution : les municipalités nommées par le pouvoir**

#### **Document 6**

#### **Lettre du sous-préfet de Béziers au préfet régional signalant l'épuration du conseil municipal de Florensac ADH, 1000 W 427**

Afin de prévenir les oppositions locales, la loi du 14 novembre 1940 autorise le pouvoir de Vichy à dissoudre les conseils municipaux chaque fois qu'il le juge nécessaire « pour des motifs d'ordre public ou d'intérêt général » et à les remplacer par des délégations spéciales. En raison des convictions « républicaines » de leurs membres, un nombre important de municipalités de l'Hérault ont fait l'objet de telles mesures. De même, des conseillers généraux, des maires furent déchus de leur mandat ou révoqués. La lettre évoque « une commune rouge », Florensac.

### **Contrôle, modelage des esprits et persécution : la censure postale, le cinéma, la presse**

#### **Document 7**

#### **Télégramme du ministère de l'Intérieur aux préfets de la zone libre, ADH, 1000 W 427**

#### **Document 8**

#### **Adresse au préfet de l'Hérault d'un article soumis à censure, ADH, 1000 W 433**

#### **Document 9**

#### **Rapport mensuel d'écoute téléphonique adressé au préfet de l'Hérault ADH, 18 W 16**

Dès 1940, le service des contrôles techniques, basé dans chaque département, est un organisme civil chargé d'intercepter les lettres, les télégrammes et les conversations téléphoniques. En épiant ainsi la vie privée de la population, il prend une part primordiale dans la lutte contre la Résistance. Cet instrument clé de l'Etat autoritaire permet aussi d'obtenir des informations inédites. Il est à l'origine d'une synthèse régulière pour scruter les variations de l'opinion. Le document montre « l'efficacité » de « la commission du contrôle téléphonique de Montpellier » puisque « entre le 26 décembre 1941 et le 25 janvier 1942, 13 600 communications ont été surveillées ».

### **Contrôle, modelage des esprits et persécution : des camps pour les «terroristes» et les travailleurs étrangers**

#### **Document 10**

#### **Renforcement des mesures de sécurité et de contrôle dans les camps d'étrangers ADH, 1622 W 1**

Dans les années 30, alors que la crise économique sévit, la France, terre d'accueil des immigrés depuis une cinquantaine d'années, connaît une montée de la xénophobie et de l'antisémitisme. Néanmoins arrivent en France de nombreux réfugiés qui fuient le fascisme italien, le nazisme allemand, l'antisémitisme d'Europe de l'Est et au début de 1939, la guerre civile espagnole. Dans ce contexte, le gouvernement de la Troisième République crée, le 21 janvier 1939, le camp de Rieucros (Lozère) pour regrouper tous les « indésirables ». D'autres camps suivront. Par le décret-loi du 18 novembre 1939, l'extension des mesures d'internement porte sur « tout individu dangereux pour la défense nationale et pour la sécurité publique ». Est concernée toute personne étrangère ou non, sur simple soupçon. Après la défaite de la France, le maréchal Pétain instaure l'Etat français. L'internement change de nature et devient un système politique.

L'exclusion est un élément constitutif du régime de Vichy, dont le camp d'internement devient le rouage essentiel. A partir de l'été 1940, le régime augmente les motifs d'internement dans les camps, dont l'administration est assurée par un personnel français. Ainsi, de 1939 à 1946, la France se couvre de quelques 200 camps d'internement. Ce sont des camps d'hébergement, d'internement administratif, de répression politique, de persécution raciale ; ils reçoivent à titre transitoire ou pour une longue durée environ 600 000 internés.

Dans le sud de la France, les camps sont très nombreux, dont : Argelès, (Aude), Bacarès, Rivesaltes, Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales), Gurs (Pyrénées-Atlantiques), Le Vernet (Ariège), Les Milles, Saliers (Bouches-du-Rhône) et dans l'Hérault : Agde.

### **Les relais du pouvoir : l'administration**

#### **Documents 11 et 12**

#### **Le serment de fidélité des fonctionnaires au maréchal Pétain dans l'administration préfectorale et la police ADH, 111 W 16 et 1000 W 409**

Sous le gouvernement de Vichy, le zèle du personnel chargé de gérer la répression (les préfets, les policiers, le personnel judiciaire...), est garanti par un serment prêté au Maréchal. A partir de 1943, une épuration impitoyable, sans cesse répétée, se fera dans l'administration. René Bousquet, Secrétaire général de la Police, est l'un des principaux artisans de la collaboration des polices française et allemande contre la lutte anticomuniste et « antiterroriste ».

## **Document 13**

### **Le rôle spécifique de la Police des questions juives – ADH, 59 W 162**

## **Document 14**

### **Caricature antisémite – ADH, 1000 W 238**

La police représente un pion essentiel pour les autorités aussi bien françaises qu'allemandes. Elle est au cœur d'un dispositif visant à lutter contre les « terroristes » (c'est-à-dire les résistants) et à mettre en œuvre une politique raciale élaborée dès la loi du 3 octobre 1940 « portant statut des Juifs ». Le besoin d'un bouc-émissaire et surtout l'antisémitisme qui imprégnait le gouvernement de Vichy furent seuls à l'origine de ce texte. Une véritable traque des juifs allait être organisée par le pouvoir. Elle repose en grande partie sur la création de services de police spécialisés comme la « Police des questions juives » (octobre 1941). On y recrute des individus motivés par l'appât du gain ou par l'idéologie pétainiste.

### **Les relais du pouvoir : le vivier des anciens combattants**

## **Document 15**

### **Affiche de propagande de la Légion française des combattants**

#### **ADH, 59 W 80**

Dans l'Almanach de la Légion française des combattants de 1941, il est précisé que cette structure créée un mois après le vote des pleins pouvoirs sera « l'animatrice de la Révolution nationale. C'est elle qui provoquera jusqu'au dernier village l'esprit nouveau et fera l'ordre nouveau ». Elle regroupe en un organisme unique les anciens combattants répartis jusqu'alors dans de très nombreuses associations. Pétain, le « héros de Verdun », veut s'appuyer sur une population qui lui accorde une très grande confiance pour résoudre les difficultés touchant le pays. Dans les premiers temps du régime, la Légion française des combattants va relayer souvent avec enthousiasme la propagande officielle tout en assistant les pouvoirs publics. Elle regroupe à son apogée 1,4 million de légionnaires. Au fil du temps, une radicalisation du mouvement se fait jour. Bien des légionnaires prennent leurs distances afin de ne pas légitimer la politique répressive, très marquée dès 1942, défendue par le Service d'ordre légionnaire (SOL). Tout en restant dans la mouvance de la Légion, le SOL a sa hiérarchie et sa discipline propres. « Le chant de marche des cohortes SOL » témoigne du virage martial pris par cet instrument du pouvoir qui constituera le vivier de la Milice à partir de janvier 1943.

### **Les relais du pouvoir : les mouvements politiques**

## **Documents 16,17 et 18**

### **L'exemple du Parti populaire français (PPF)**

#### **ADH, 363 W 345/2, 59 W 106 et 59 W 108**

Dès octobre 1940, Pétain rencontre Hitler à Montoire. Après cette entrevue, le chef de l'Etat français fait un discours dans lequel il indique : « une collaboration a été envisagée

entre nos deux pays. J'en ai accepté le principe. (...) Cette collaboration doit être sincère ». Plusieurs organisations politiques encouragent ce rapprochement. Parmi ces mouvements collaborationnistes, on trouve : le Parti franciste, le Rassemblement national populaire (RNP), le Groupe Collaboration ou encore le Parti populaire français (PPF). De tous les partis favorables à la politique menée par le chancelier du Reich, seul le PPF avait vu le jour avant guerre. Fondé en 1936 par Jacques Doriot, le parti compte près de 100 000 adhérents en 1940. Il s'agit d'une organisation fasciste de masse très attirée par les réformes proposées par Mussolini. L'installation du régime de Pétain annonce un nouveau départ pour le PPF. Le culte du chef, l'anticommunisme, l'antisémitisme, la haine de la République, la volonté d'embrigader la jeunesse sont quelques-unes des caractéristiques de ce mouvement qui entend créer avec les nazis une Europe nouvelle.

### **III- Dans une France vassalisée : l'Etat milicien (1943-1944)**

Ni la police, ni la gendarmerie, ni les Groupes Mobiles de Réserve (force civile de maintien de l'ordre, créée par une loi d'avril 1941), n'étaient en mesure de répondre aux exigences allemandes, d'où l'idée de Laval de créer une formation nouvelle. La loi du 30 janvier 1943 fonde la Milice, au cœur du processus de répression. Le noyau initial de cette nouvelle force existe, c'est le SOL (Service d'Ordre Légionnaire, 15 000 hommes). Elaboré en janvier 1942 et dirigé par Joseph Darnand, il émane de la Légion française des combattants. Cette structure regroupait toutes les associations d'anciens combattants existantes depuis les années trente. Son rôle essentiel était la diffusion des principes de la Révolution nationale.

### **Les nazis en action : la multiplication des assassinats**

## **Documents 19 et 20**

### **Les liens étroits entre les services de police allemands et français : l'exemple de l'affaire Colin, un résistant condamné et exécuté - ADH, 1000 W 219**

Très rapidement, une collaboration officieuse s'établit entre les services allemands et français pour la poursuite des opposants au régime nazi. Cette collaboration se concrétise après la rencontre entre Oberg, commandant des SS et de la Police, et Bousquet, Secrétaire général de la Police de Vichy, en 1942. Dès lors, la répression prend une nouvelle envergure, la lutte contre le « terrorisme » mobilise de façon de plus en plus importante, les forces allemandes, Gestapo, et Wehrmacht et les forces françaises. Dans l'ordonnance du 10 juillet 1942 voulue par Oberg, on peut noter : « J'ai constaté que ce sont souvent les proches parents des auteurs d'attentats, des saboteurs et des fauteurs de troubles, qui les ont aidés avant ou après leur forfait. Je me suis donc décidé à frapper des peines les plus sévères non seulement les auteurs... mais aussi, au cas où ils seraient en fuite, les familles des criminels s'ils ne se présentaient pas dans les dix jours à un service de police allemande ou française. En conséquence, j'annonce les peines suivantes :

1. Tous les proches parents masculins, les beaux-frères et cousins des auteurs de troubles au-dessus de l'âge de dix-huit ans seront fusillés.
  2. Toutes les femmes parentes au même degré, seront condamnées aux travaux forcés.
- Les enfants de toutes les personnes ci-dessus, âgés de moins de dix-huit ans, seront confiés à une maison de redressement. »

La police de sécurité du Reich et le service de sécurité de la SS incarnent la terreur de l'idéologie national-socialiste. Ils sont déployés sur tout le territoire français en recevant le concours de la police française. La répression est la pierre d'angle de la collaboration. La lutte contre les maquis, les arrestations, les tortures et les déportations rythment la vie des individus engagés dans ces services chargés du maintien de l'ordre. Parmi les épisodes marquants, il faut noter que les rafles qui frappèrent les juifs au cours de l'été 1942 sont le résultat d'un travail commun entre l'appareil policier allemand et français.

Les documents sélectionnés illustrent cette collaboration étroite entre les services. Ils évoquent l'arrestation d'un officier aviateur, Pierre Colin, à Montpellier, en octobre 1943, dans des circonstances mal définies ; l'annonce de son exécution est signifiée le 21 février 1944. Ce rapport tend à montrer l'arbitraire qui prévaut durant cette période.

## **Pierre Laval, le maître d'œuvre de la collaboration**

### **Document 21 Brochure présentant la politique de Laval ADH, 59 W 108**

Pierre Laval, nommé ministre d'Etat le 23 juin 1940, milite pour l'obtention des pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940. Après la mise en place du gouvernement de Vichy, il devient vice-président du Conseil. La France s'engage alors dans une politique qui tient d'abord à la nécessité d'une entente franco-allemande ce qui signifie donner des gages de bonne volonté à l'Allemagne nazie et collaborer. Dans cet esprit, Laval prépare l'entrevue de Montoire entre Pétain et Hitler en octobre 1940. Il met aussi en place la politique de la Révolution nationale qui entraîne le changement des institutions françaises dans un sens autoritaire, c'est la fin de la démocratie. Un temps écarté du pouvoir, il est rappelé aux affaires en avril 1942 à la demande des Allemands. A partir de cette date, il cumule les ministères de l'Information, de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Il mène alors une intense politique de collaboration avec l'Allemagne nazie. Dans un discours prononcé le 22 juin 1942, Laval précise : « Je souhaite la victoire allemande parce que sans elle, le bolchevisme demain s'installera partout ». L'instauration, après la Relève, du Service du Travail Obligatoire, l'aide apportée par la police parisienne à la rafle du Vélodrome d'hiver et plus largement l'implication du gouvernement de Vichy dans la déportation de juifs et la répression contre la Résistance, montrent à quel point il est aux ordres de l'occupant. A la fin de la guerre, Pierre Laval est jugé par la Haute Cour de justice. Il est condamné à mort et exécuté le 15 octobre dans l'enceinte de la prison de Fresnes.

## **La mobilisation des « Français aryens »**

### **Document 22 Demande d'audience du délégué départemental de la Légion des Volontaires français au préfet délégué de l'Hérault, pour exposer les buts de l'association - ADH, 1000 W 411**

La Légion des volontaires français contre le bolchevisme (LVF) est créée à Paris le 5 août 1941. Elle est le symbole et l'organe de la collaboration militaire avec l'Allemagne nazie. C'est l'attaque allemande contre l'U.R.S.S., le 22 juin 1941, qui entraîne la création de cette force militaire française avec des soldats qui vont se battre sous l'uniforme allemand ; le gouvernement de Vichy n'ayant pas déclaré la guerre à l'U.R.S.S. Les motivations des hommes qui s'engagent sont nombreuses, la première étant de lutter contre le communisme, « en réunissant tous les Français aryens désireux de soutenir la politique du gouvernement ».

Le premier contingent, composé de 25 officiers et 800 hommes, arrive au camp de Déba (Pologne), le 8 septembre 1941. Par la suite, il est rejoint par environ 3500 hommes et une centaine d'officiers. Le gouvernement de Vichy donne toutes facilités juridiques et reste en contact direct avec le mouvement par l'intermédiaire des préfetures mais freine le recrutement. Quant au haut commandement allemand, il est plutôt hostile à l'engagement de Français sous l'uniforme allemand. Le nombre total de Français ayant servi est de l'ordre de 40 000 à 50 000 personnes.

Des mouvements autres que la LVF existent aussi, comme la Légion tricolore, créée le 22 juin 1942. Il existe même une unité française de la Waffen SS où s'engagèrent un grand nombre de miliciens. En août 1944, les derniers combattants de la LVF seront versés d'office dans la Waffen SS.

## **La Milice française, le principal outil de la répression**

### **Document 23 Portrait de Joseph Darnand ADH, 59 W 108**

### **Document 24 Affiche de la Milice française ADH, 1000 W 220**

### **Document 25 Discours de Joseph Darnand prononcé à Vichy pour la création de la Milice française (30 janvier 1943) ADH, 59 W 7**

### **Document 26 Carte d'identité de milicien, 1943 ADH, 59 W 102**

Fondée le 30 janvier 1943 par l'Etat français, la Milice se veut une élite au service de la Révolution nationale sous la direction de Joseph Darnand. Véritable auxiliaire de la police allemande, elle va faire de la lutte contre la Résistance son combat prioritaire. Composée essentiellement de miliciens très zélés, souvent formés au sein du Service d'ordre

légionnaire (SOL), elle est au cœur des rouages de l'Etat. Investis d'une double mission de répression et de propagande active en faveur de « l'ordre nouveau », les miliciens multiplient les activités paramilitaires contre les réseaux de la Résistance, pratiquent fréquemment des exécutions sommaires, tout en aidant la police allemande aux opérations de quadrillage, d'interrogatoires... Au sein de la Milice, il existe une structure très virulente, la Franc-Garde, qui regroupe les éléments les plus aptes aux opérations de maintien de l'ordre, s'inspire de la SS.

## **L'état d'esprit du « milicien type »**

### **Document 27 (1) et 27 (2)**

#### **«Nous avons foutu la Marianne en l'air», lettre d'un milicien au chef de la Milice dans l'Hérault (22 juin 1944) ADH, 181 J (non coté)**

Cette lettre est un document exceptionnel. Elle a été adressée en juin 1944 à René Hoareau, le chef de la Milice dans l'Hérault. Ecrite par un milicien, qui avait sévi à ses côtés dans le département, elle nous permet de saisir à la fois la férocité et l'état d'exaltation prononcé de ces hommes issus de l'ultra collaboration. Il aborde son engagement dans l'Ain en mettant l'accent sur la bataille entre les Résistants et les miliciens sur la commune d'Illiat. Quelques citations extraites de la lettre nous donnent une très bonne illustration de son état d'esprit. Rendant compte de son combat contre les « terros » (c'est-à-dire les résistants, assimilés à des « terroristes » dans le langage des autorités de Vichy), il affirme être là pour « faire un grand nettoyage ». Il n'hésite pas à écrire : « ici nous faisons vraiment quelque chose, nous faisons la révolution ». L'auteur du courrier poursuit que « ces deux mois de baroud m'ont fait beaucoup de bien. Maintenant, je suis rôdé ».

## **Une politique systématique d'enfermement**

### **Document 28 (1) et 28 (2)**

#### **Rapport sur la prison de la 32<sup>e</sup> par Marcel Sollières – ADH, 1622 W 1**

### **Document 29**

#### **Notice de déporté politique d'André Dau ADH, 13 W 182/1**

### **Document 30**

#### **Le couloir des cellules de la caserne de la 32<sup>e</sup>, photographie - CRHRD**

Un des lieux de mémoire de la répression à Montpellier est la prison de la 32<sup>ème</sup>, ancienne prison militaire qui devient le lieu d'enfermement de tous les opposants au régime. Le règlement est sévère, les cellules insalubres, la nourriture insuffisante et l'hygiène inexistante, les interrogatoires sont répétés et souvent musclés. L'itinéraire résistant d'André Dau le conduit, après son arrestation le 31 janvier 1944, d'abord au commissariat de police, puis à l'Intendance de police, et enfin, le 14 février 1944, à la prison de la 32<sup>ème</sup> (actuellement cours Gambetta). Son témoignage relate des conditions de détention particulièrement dures et humiliantes (voir le témoignage à la fin du dossier).

Autres lieux de mémoire sont aussi la villa Saint-Antonin et la villa des Rosiers. Ces deux villas, situées avenue de Castelnaud, abritaient les activités de la Gestapo. La villa Saint-Antonin était le siège administratif de la Gestapo, où le colonel SS Anzmann et le capitaine Hinrichs dirigeaient les services chargés de la répression. Des pièces étaient réservées aux interrogatoires, souvent violents. Une plaque, avenue de Castelnaud, rappelle ce passé : « En ce lieu, qui fut de novembre 1942 à juillet 1944 le siège de la Gestapo, furent cruellement interrogés et torturés des centaines de résistants en préfiguration du peloton d'exécution ou de l'agonie lente des camps d'extermination nazie ». La villa des Rosiers, quant à elle, fut le lieu privilégié de tortures à la fois physiques et morales.

Située seulement à quelques dizaines de mètres de ces deux bâtiments, la caserne de Lauwe incarne une autre étape importante du calvaire enduré par les opposants du régime pétainiste. Elle a été réquisitionnée à partir de mai 1944 par les miliciens et leurs familles. Ces mercenaires, touchant des primes pour chaque suspect arrêté, commettent de nombreuses atrocités dans les caves, transformées en cachots. Des dizaines de cadavres seront retrouvés dans cet espace emblématique de la barbarie.

Notons également que bien des résistants étaient envoyés au camp de Compiègne (une ancienne caserne transformée en camp de transit) à destination d'Auschwitz-Birkenau. C'est le cas d'André Dau, arrivé à Compiègne le 9 mars 1944, qui partira pour Auschwitz et ensuite Buchenwald. Jusqu'au 28 août 1944, 54 000 personnes y sont internées : opposants au régime, élus, militants, communistes, syndicalistes, mais aussi Russes, Anglais et Juifs. Le 6 juillet 1942 part de Compiègne le 1<sup>er</sup> grand convoi de résistants déportés politiques de France. Il emmène à Auschwitz 11 075 hommes, pour la plupart communistes : c'est le convoi dit des « 45 000 ». Ils ne seront que 122 survivants. A partir de 1943, les convois de résistants déportés se multiplient. Le camp sert aussi de réservoir pour désigner les otages que les Allemands fusillent pour frapper l'opinion publique.

## **L'arrestation de Herz Charpak, alias Georges Charpentier**

### **Document 31**

#### **Notice individuelle de Herz Charpak, établie lors de son arrestation, le 10 août 1943 - ADH, 796 W 36**

### **Document 32**

#### **Exemplaire de tract saisi sur Charpak à son arrestation - ADH, 796 W 36**

Georges Charpak, prix Nobel de physique (1992), est arrêté le 10 août 1943 par les brigades spéciales de la police de Vichy, pour des actions de Résistance, alors qu'il est un jeune étudiant à Montpellier.

Fils de juifs polonais, Georges Charpak était arrivé en France à l'âge de sept ans. Brillant élève, il suit les cours de mathématiques spéciales au lycée Saint-Louis de Paris. En juillet 1942, les rumeurs qui circulent sur les rafles de juifs l'obligent à partir et à se réfugier dans le sud, avec sa mère. A Montpellier, il s'inscrit au lycée Joffre sous le faux nom de

Georges Charpentier et s'engage dans la Résistance. Charpak milite dans les jeunesses communistes, distribue des tracts aux chantiers de la Jeunesse, aide les réfractaires du STO à se cacher. Arrêté, emprisonné, il est condamné, le 23 décembre 1943, à deux ans de prison. Il est transféré à la centrale d'Eysses (Lot-et-Garonne) où il rejoint d'autres résistants condamnés par les autorités françaises. En février 1944, le futur prix Nobel tente de s'évader, avec d'autres co-détenus, pour rejoindre les maquis. Condamné à mort par la cour martiale, il est livré, le 30 mai 1944, aux autorités allemandes et déporté à Dachau, puis dans le Kommando de Landsberg. Il en reviendra un an après.

### **Pierre Marty, un intendant de police fanatique**

#### **Document 33**

#### **Rapport de l'intendant de police Marty adressé au secrétaire général au Maintien de l'ordre sur les expéditions contre les maquis de l'Aveyron - ADH, 796 W 95**

Pierre Marty a été nommé Intendant de police à Montpellier en octobre 1943. Lorsqu'il arrive dans la région, il a déjà la réputation d'un tortionnaire. Né en 1900, ce sympathisant royaliste déploie une très grande activité contre les adversaires de l'Etat français. Constamment en relation avec la police allemande, Marty est épaulé par une équipe de militants d'extrême droite dévoués. On parle souvent de la « brigade Marty ». Elle se signale par la cruauté de ses méthodes. Les arrestations arbitraires, le pillage, le chantage, la torture à l'électricité, les exécutions sommaires sont fréquemment employés. En outre, Pierre Marty et sa « brigade » mènent avec la Milice des opérations contre les maquis. Il les noyautent, utilise des indicateurs avant de lancer de grands coups de filet visant à détruire toutes les poches de résistance en Languedoc. Jugé à Toulouse en 1948, Pierre Marty sera condamné à mort et exécuté.

### **Les cours martiales, une arme de répression meurtrière**

#### **Document 34**

#### **Procès-verbal de jugement et d'exécution d'Antoine Mirallès, 14 mars 1944 ADH, 1043 W 171**

Créées le 20 janvier 1944, les cours martiales représentent l'arme de répression légale la plus radicale et meurtrière adoptée par le régime de Vichy. Pour expéditives et sauvages qu'elles soient, elles ne relèvent pas du hasard, ne sont pas - comme on le croit - l'œuvre de quelques miliciens isolés. Au contraire, elles sont au cœur d'un système parfaitement réglementé, gérées de façon administrative et hiérarchique. Elles résultent d'une politique voulue et appliquée pour frapper fort à l'heure des affrontements les plus décisifs avec la Résistance. Rattachées au secrétariat du maintien de l'ordre, dirigé par Joseph Darnand, ces juridictions, sans sièges permanents et constituées au gré des circonstances, ont pour objectif de condamner à mort, suivant des procédures très rapides, les responsables d'attaques armées contre les partisans du régime en place. Dans le document joint, Antoine Mirallès fait partie des résistants exécutés dont le nom figure sur la stèle de la Madeleine.

### **Lieux de mémoire et de répression**

#### **Document 35**

#### **Stèle des fusillés de la Madeleine**

La butte de tir de la Madeleine à Villeneuve-les-Maguelone fut le théâtre d'une tragédie qui coûta la vie à seize résistants de la région R3. Ils étaient tous très jeunes. Louis Plantade, 19 ans, et Antoine Mirallès, 21 ans, F.T.P, appartenaient au maquis Grandel. Ils seront fusillés le 14 mars 1944. Henri Garcia, 23 ans et Louis Bonfils, 23 ans, succombent sous les balles le 22 mai 1944.

Pris à la suite d'une tentative de sabotage de l'usine électrique et du pont de Castelnaud-Montpellier, trois membres des groupes Francs de Montpellier sont condamnés à mort par une cour martiale. Il s'agit de : Raymond Migliario, 17 ans, Jean-Marie Pitangue, 17 ans, Georges Pierrue, 23 ans. Ils seront fusillés le 31 mai 1944.

Le même jour, trois autres personnes subissent une exécution identique : Louis Rachinel, 31 ans, François Gaussien, 19 ans, Aimé Sauvebois, 23 ans.

Au cours d'une mission, manquée à la suite d'une dénonciation, six membres du groupe FTP de Perpignan sont arrêtés et condamnés à mort par une cour martiale : Roger Menuisier, 22 ans, gardien de la paix, René Senegas, 22 ans, Pierre Auriol, 38 ans, chauffeur, Gabriel Hispa, 30 ans, gardien de la paix, Joseph Sauri, 25 ans, cultivateur, Pierre Stroll, 22 ans, employé SNCF. Ils sont fusillés les 30 juin et 11 juillet 1944.

#### **Document 36**

#### **Carte des maquis du Languedoc dans la Libération - Extrait de Gérard Bouladou, L'Hérault dans la Résistance (1940-1944), Nîmes, Lacour, 1992**

L'historien Gérard Bouladou est l'auteur d'un travail pionnier sur la Seconde Guerre mondiale en Languedoc. La carte met en exergue les opérations menées par les Allemands contre les maquis héraultais.

**Ce dossier ainsi que les documents présentés sont consultables et téléchargeables sur le site internet des Archives départementales.**

**<http://archives.herault.fr>**

**rubrique Apprendre et se divertir/activités culturelles et éducatives/Concours de la Résistance et de la Déportation**



## TÉMOIGNAGE

### Février 1944 : l'arrestation d'André Dau et son transfert vers les camps

« Nous sommes alors transférés au commissariat de Police où le commissaire central, alerté, accueille Marty et sa bande, et se voit prié « d'aller s'occuper de ses affaires ». Dans le bureau du commissaire, prestement « réquisitionné », vont se dérouler les premiers interrogatoires...

J'ai l'honneur d'ouvrir le feu. Prié de dire la vérité dans mon intérêt, je suis invité à me déshabiller et à me mettre tout nu, à genoux sur une règle. J'entends Marty marmonner : « Cinquante coups chacun pour commencer... ». Ils sont trois, munis de longues lanières en cuir, trois sadiques que la flagellation excite. La douleur atroce des cinquante premiers coups fait place par la suite à un engourdissement progressif. Je ne sentirai pas le cent cinquantième : allongé, à demi inconscient sur le carrelage glacé, je ne réalise pas qu'ils me sautent sur le ventre puis me traînent jusqu'aux toilettes où je reste pendant l'interrogatoire de mes camarades. Revenu dans le bureau, je reprends mon petit couplet déjà servi à Chamalières : « Je suis réfractaire au STO ; je m'appelle André Dau et je vis d'expédients. » Mon état ne me permet pas d'aller plus loin. Marty n'insiste pas. C'est le départ.

Nous arriverons à l'aube à l'Intendance de Police de Montpellier et serons emprisonnés dans les cellules dotées d'un bas-flanc. J'y demeurerai allongé sur le ventre, les bras en croix, pendant trois jours, en attendant que mon maillot de corps, collé à mon dos sanguinolent, tombe en lambeaux. Nous subirons les jours suivants, un interrogatoire de routine par les services de Police Judiciaire ; le commissaire Jourda se contentera de nos déclarations.

Nos repas, venant d'un bar restaurant voisin, sont portés par deux hommes dont l'un a été employé à de menus travaux par mes parents. Il me procure de quoi écrire et va porter, à ma famille qu'il a tout de suite alertée, le message dans lequel je préviens mes camarades biterrois des informations que possède Marty et du danger encouru par la Résistance. Mes camarades réunis, dans leur cellule voisine, font de même grâce à un brigadier de Police de Sète en stage à Montpellier.

Le 14 février au soir, nous sommes tous menottés et prestement embarqués dans quatre Traction Avant qui, après un court trajet, font halte devant un grand portail sur lequel veille une sentinelle de la Wehrmacht ; c'est la prison allemande la 32e. Nous ne pouvons réprimer notre dégoût : « M...., ils nous ont livrés aux Boches ! » C'est là que je ferai la connaissance de Chapert, portant visiblement des traces de torture. Tous les prisonniers seront détenus dans les grandes cellules du premier étage, sauf Jean Billac et moi, mis au secret dans un bloc des cellules de la cour, réservé aux prisonniers dangereux. Nous occuperons la cellule 24, équipée d'une paillasse et d'une tinette. Nous meublons nos journées à mettre au point un système de déclaration commune. Nous serons soumis à une déposition devant les fonctionnaires de la S.A. qui, assez curieusement, semblent ignorer que nous occupons le même lieu de détention. Pour me récompenser d'avoir bien répondu aux questions (!), l'on me remet un colis que mes parents me font parvenir. Je pourrai ainsi faire l'échange du linge qu'il contient, notamment ma chemise ; comme celle que je porte habituellement possède un col muni de baleines, sachant que ma mère ne manquera pas de les enlever avant le lavage, je glisse, dans l'emplacement de l'une d'elles, un message bref sur un morceau de journal que je roule. Conservé pieusement par sa destinataire, il est en ma possession encore aujourd'hui...

Quelques jours après notre arrivée, tard le soir, nous entendons le bruit de l'ouverture de la porte du bunker des cellules. L'on ne peut s'imaginer le sentiment d'angoisse créé, dans le silence nocturne d'une prison, par le son d'une clé tournée dans une porte en fer, le grincement de celle-ci s'ouvrant, des pas martelés sur le béton et qui se rapprochent. La visite est pour nous : trois hommes en civil font irruption, une grêle de coups s'abat sur nous dans des hurlements en allemand. L'un d'eux pointe le canon de son revolver sur moi, me l'enfonce dans l'œil, en criant une bordée d'injures. Nous apprendrons plus tard qu'il s'agit de Mahren, le chef de la Gestapo de Montpellier auquel Marty nous a livrés.

Après qu'on nous ait fait baisser notre pantalon, une chaîne est introduite par les jambes, cadencée aux pieds puis reliée, par l'ouverture de la braguette, à une paire de menottes. Nous resterons ainsi jusqu'au jour du départ. Mais le génie du bout de ficelle et du fil de fer ne perd jamais ses droits. Mon pantalon est muni de passants, au niveau de la ceinture qui se déplace dans une boucle de métal ; vient l'idée de couper celle-ci en deux pour en faire une clef pour les menottes. Nous nous y employons, limant l'objet sur le béton du sol, et cela marche : ainsi, tous les jours, après le couvre-feu, nous pourrions ôter la menotte reliée à la chaîne et nous pourrions dormir allongés sur notre paillasse. Nous arriverons ainsi au 8 mars 1944. Le matin, nous faisons une toilette sommaire, nos cheveux sont coupés et notre barbe de trois semaines rasée. Nos chaînes ont été ôtées, mais les menottes sont maintenues ; nous sommes seuls, parmi nos camarades que nous voyons pour la première fois. Impression curieuse de voir des visages humains et amis, le sentiment de revenir dans un monde habité d'êtres civilisés... A la garde de Montpellier, nous montons dans un wagon de troisième classe dont les compartiments sont gardés par une sentinelle allemande. Nous arrivons ainsi, le 9, au camp de transit de Compiègne et sommes affectés, menottes enlevées, à un bâtiment de l'ancienne caserne. Nous pouvons circuler dans la journée pour rechercher des figures connues. Je tombe nez à nez sur « Rex », l'agent de police arrêté à Clermont-Ferrand ; il possède sur lui une importante somme d'argent et m'en donne une partie. Je fais la connaissance d'un responsable de bâtiment, un avocat de Montpellier, Vincent Badie. Nous pouvons écrire à nos familles, recevoir des colis, supputer les chances d'évasion. La vie s'écoule, rythmée par les horaires et la discipline du camp. Jeannot et moi sommes toujours ensemble, et je partage avec lui le seul colis de victuailles que je reçois, car il est coupé de tout depuis son départ du maquis de Saint-Junien.

Le 20 avril, nous sommes près de 1700 détenus appelés sur l'esplanade du camp où nous devons remettre un colis contenant nos affaires qui seront expédiés à nos familles, puis, après une fouille minutieuse, repartir dans des bâtiments qui paraissent être d'anciennes écuries et appelés camps C1, C5 et D. Là, sur la paille, nous passerons la nuit. Mon voisin

n'est autre qu'André Pavelet, dit « Villars », ex-chef régional du maquis R3, arrêté à Clermont-Ferrand. Le 27 au matin, gratifiés d'une boule de pain et d'un gros saucisson, nous sommes dirigés vers la gare ; nous traversons ainsi Compiègne. Une haie de parents, de femmes, d'amis s'est formée sur notre passage, chacun guettant le visage d'un être cher. A la gare de marchandise, gardé par des Chemises noires italiens, un train de wagons de marchandise (« hommes 40, chevaux 8 ») nous attend. Nous sommes littéralement enfournés à coup de bottes, de cravaches ou de crosses, à 120 par wagon dont la porte se referme dans un inextricable fouillis de corps humains chacun prenant soin de ne pas se trouver près de la tincture, mais plutôt à portée de la fenêtre du wagon pour y recevoir l'air du dehors.

Pour ma part, je m'installe dans le fond, contre une paroi dont les planches laissent passer un peu d'air et de lueur par une énorme fente. J'y demeurerai quatre jours et trois nuits durant lesquels la soif, l'asphyxie, la peur susciteront des disputes et des pertes de contrôle, malgré l'appel de certains à une forme de discipline pour établir un semblant d'ordre. Quelques-uns d'entre nous seront morts à l'arrivée, d'autres seront devenus fous. En cours de route, quelques camarades, disposant de quoi écrire, ont rédigé une liste de noms et adresses, et, à la traversée d'une gare, l'ont jetée par le vasistas du wagon dans le but d'alerter nos familles. Mes grands-parents ont soigneusement conservé la lettre du chef de la gare de Vitry-les-Reims qui a transmis le message.

Arrêt à Apolda. Les verrous de portes sautent et les panneaux s'ouvrent sur un quai bordé de S.S., mitraillettes au poing. L'interprète traduit les propos de l'officier S.S. : « Vous allez boire et vider vos tinctures. » Par le truchement de l'interprète, la question fuse : « L'eau, dans quoi ? » Méprisant, le nazi répond : « Dans vos bottes, vos souliers, votre seau à merde ! » Peu ou prou, la corvée s'organise, des seaux sont récupérés près des toilettes collectives, un baquet est ramené venant Dieu sait d'où, les récipients en tout genre auront permis de répartir la valeur d'un quart d'eau fraîche par personne. Les portes se referment brutalement ; le train reprend la course vers l'est. La chaleur redevient étouffante, l'odeur pestilentielle, les disputes, les plaintes, les râles contribuent à l'horreur de ce voyage démentiel... Le visage collé à la fente qui me dispense un peu d'air humide, je demeure étrangement indifférent à ce qui se passe autour de moi ; l'instinct de conservation me fait me raccrocher à ce qui me paraît essentiel dans l'instant qui passe : survivre.... »

Extrait de La France Libre, la Résistance et la Déportation (Hérault, Zone Sud) Témoignages. Textes recueillis par François Berriot, Centre Régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, Paris, L'Harmattan, 2010, pp.164-166.

Dossier réalisé par les Archives départementales de l'Hérault

Rédaction : Philippe Secondy, Françoise Couderc, Ghislaine Bouchet

Recherches documentaires : Philippe Secondy, Martine Bourmaud (fonds de guerre), Carole Renard, Christophe Cordier (fonds sonores et audiovisuels)

Reproductions photographiques : Carole Renard, Christophe Cordier

Coordination générale : Ghislaine Bouchet, directrice des archives modernes et contemporaines

Avec la participation du Comité d'organisation du Concours national de la Résistance et de la Déportation (président Jean-Pierre Hugon), et de Françoise Couderc, professeur du service éducatif du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez.

Edité par le Conseil général de l'Hérault/Département Archives et Mémoire/Mise en page et impression Atelier départemental des moyens graphiques 2010

Affiche et couverture : Archives départementales de l'Hérault, 91 J 15 (La Gestapo cadennassant la France) et 59 W 102 (carte d'identité de milicien).

## Inspection académique de l'Hérault

31 rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier cedex 2

Tél : 04 67 91 52 54

Contact : 04 67 91 48 93  
Roger Pérez  
Bureau de vie scolaire  
Service DEETAC (Direction des élèves, des établissements et de la Contractualisation)  
roger.perez@ac-montpellier.fr

## Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

Place de la Liberté  
34000 Castelnau-le-Lez  
Arrêt tram ligne 2 : Charles de Gaulle  
Ouvert lundi, mardi : 9 h/12h/13h-17h  
Mercredi : 9h-13h/14h-18h  
Jeudi : 9h-12h/13h-18h  
Vendredi : 9h-12h/14-16h

Tél : 04 67 14 27 45  
crhrd@cegetel.net

accueil du service éducatif : vendredi 9h-13h  
francoise.couderc3@ac-montpellier.fr

## Archives départementales de l'Hérault

2 avenue de Castelnau  
34 000 Montpellier  
Arrêt tram ligne 1: Corum ou Louis Blanc  
Arrêt tram ligne 2 : Beaux-Arts  
Ouvertes du mardi au vendredi de 9 h à 18 h  
(lundi : permanence, uniquement documents réservés, 9 h- 18 h)

Tél : 04 67 14 82 14

accueil des groupes : sur rendez-vous  
Régine Mazauric : rmazauric@cg34.fr  
Brigitte Rambal : brambal@cg34.fr  
Philippe Secondy : psecondy@cg34.fr